



## Étude préalable à la création d'itinéraires cyclables sur l'île d'Oléron

Située sur la façade atlantique en région Nouvelle-Aquitaine, entre les agglomérations de La Rochelle (70 km), Saintes (50 km) et Royan (45 km), l'île d'Oléron est depuis 1966 reliée au continent par un pont. Par décret du 1<sup>er</sup> avril 2011, elle est classée parmi les sites du Département de la Charente-Maritime et fait l'objet de plusieurs mesures en faveur de la préservation de son patrimoine naturel ; avec une superficie totale de 174 km<sup>2</sup>, elle dispose en effet de grands espaces composés de marais, de forêts et d'un cordon dunaire.

Regroupant les huit communes de l'île, la Communauté de communes de l'île d'Oléron (Cdc) est engagée dans un Agenda 21, dans la démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS), visant notamment à augmenter l'utilisation du vélo à motif utilitaire, et dans un Plan Global de Déplacements (PGD). Ce PGD planifie à court, moyen et long terme les stratégies d'amélioration des déplacements sur l'île d'Oléron.

Les 140 km d'itinéraires cyclables oléronais existants ont actuellement une vocation touristique marquée : leurs tracés privilégient souvent un aspect « promenade » qui ne connectent pas toujours les centres-bourgs de la façon la plus directe. Ainsi, ils peuvent s'avérer peu performants pour la pratique du vélo utilitaire, allant parfois jusqu'à doubler la distance à parcourir pour rejoindre deux centres-bourgs.

Dans ce contexte, une réflexion préliminaire approfondie est nécessaire pour mesurer le niveau de complexité d'un projet d'aménagement cyclable reliant de façon directe et sécurisée les centres-bourgs des huit communes de l'île. Ainsi, pour relier les centres-bourgs de l'île, le tracé de l'aménagement pourra s'appuyer sur celui que dessinent les routes départementales structurantes (D26 et D734) qui les connectent justement de façon directe en traversant l'île du sud au nord.

### Contenu du stage :

L'étude définira un tracé de principe et ses alternatives. Les alternatives consisteront à proposer différentes variantes là où différents tracés sont envisageables.

Ce tracé et ces alternatives seront découpés en tronçons homogènes pour lesquels l'étude identifiera et évaluera les opportunités et les risques liés sur les thèmes suivants :

1. Aménagements cyclables déjà programmés : certains itinéraires programmés au Plan vélo 3 ont vocation à connecter de façon directe les agglomérations de l'île et, en conséquence, à répondre en partie au besoin identifié dans le présent cahier des charges.
2. Projets de requalification de traversées d'agglomération : des centres-bourgs peuvent être traversés par une route départementale. En lien avec la commune concernée, le Département porte dans certains cas un projet de requalification intégrant une liaison douce.

3. Maîtrise foncière : dans son Plan vélo 3 comme dans les schémas précédents, l'action foncière de la CDC s'appuie sur différents leviers, de la convention d'occupation de voirie passée avec une collectivité à la prise de possession par voie amiable ou par expropriation. En amont de ces démarches, l'étude préalable consistera ici en un premier état des lieux des contraintes foncières engendrées par le tracé et par ses alternatives : emprises disponibles, obstacles physiques, parcellaire impacté par l'aménagement, propriétés des parcelles.
4. Approche environnementale : sur l'île d'Oléron, les zonages environnementaux et les périmètres de protection sont nombreux. L'étude recensera les différents milieux naturels traversés afin d'évaluer la pertinence de variantes permettant leur évitement.
5. Volet urbanisme : s'appuyant sur les documents de planification en vigueur (PLU et PPRN notamment), l'étude recensera les types de zones traversées et identifiera les dispositions réglementaires qui s'y appliquent.

Dans le cas de variantes, l'étude fera ressortir les points forts et faibles de chaque alternative au regard de ces cinq items.

Compétences et savoir-être requis :

- Bonne connaissance de l'organisation d'une collectivité, des mobilités douces, de l'urbanisme réglementaire, des enjeux de l'aménagement du territoire en zone touristique et protégée,
- Maîtrise d'un logiciel SIG,
- Capacité à travailler en extérieur et en bureau,
- Pratique du vélo,
- Titulaire du permis de conduire B.

Niveau requis :

- BAC + 4 ou + 5 (master – école d'ingénieur)

Durée du stage et gratification :

- 3 à 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019
- Gratification mensuelle selon le montant en vigueur en 2019

**Postuler à cette offre :** envoyer CV + lettre de motivation à l'attention de M. le Président – Communauté de communes de l'île d'Oléron – 59 route des allées – 17310 Saint-Pierre d'Oléron avec la référence « STAGE Mobilité » ou par mail à [accueil@cdc-oleron.fr](mailto:accueil@cdc-oleron.fr) avant le 11 mars 2019 (date de réception)

Contacts :

Accueil de la Communauté de communes : [accueil@cdc-oleron.fr](mailto:accueil@cdc-oleron.fr) - 05 46 47 24 68

Pôle technique : [b.burg@cdc-oleron](mailto:b.burg@cdc-oleron.fr) - 05 46 47 87 18

Service Ressources humaines : [service-rh@cdc-oleron.fr](mailto:service-rh@cdc-oleron.fr)